

L'Anse-Saint-Jean, le 4 mai 2020.

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 4 mai 2020 à 19 h 00.

Sont présents en visioconférence :

Monsieur Lucien Martel	Maire
Madame Chloé Bonnette	conseillère
Monsieur Anicet Gagné	conseiller
Monsieur Yvan Côté	conseiller
Monsieur Victor Boudreault	conseiller
Monsieur Éric Thibeault	conseiller

Assistent également à la séance, dans le lieu habituel des séances du conseil municipal tout en respectant les règles de distanciation sociale émises par le gouvernement :

Monsieur Richard Perron	conseiller
Monsieur Jonathan Desbiens	Directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Annick Boudreault	Secrétaire-trésorière adjointe et secrétaire d'assemblée

formant quorum sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

115-2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membre de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIÉDRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membre du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ainsi que dans le lieu habituel des séances et de procéder à l'ouverture de la séance

116-2020

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item varia demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal**
 - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la régulière du 6 avril 2020
- 4. Lecture et adoption des comptes du mois**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs d'avril 2020
- 5. Renouvellement des petites caisses**
- 6. Lecture de la correspondance**
- 7. Administration**
 - 7.1 Les Aînés de l'Anse – Demande subvention pour l'achat d'un pavillon de jardin
 - 7.2 Adoption du règlement # 20-368 concernant l'imposition et prélèvements des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarifications pour le budget de l'année 2020 et annule le règlement # 20-366.
 - 7.3 Cession de terrain du lot 2A-P, Rang 7, Canton Saint-Jean – Monsieur Sébastien Perron
 - 7.4 Fermeture du bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
- 8. Travaux publics**
 - 8.1 Plateau Commun'Ô'Terre – Déneigement chemin principal
 - 8.2 Monsieur Daniel Côté et madame Diane Houde – Demande de connexion au 356 B, Saint-Jean-Baptiste.
- 9. Urbanisme**
 9. Demande de permis de rénovation – Monsieur Guy Pedneault – 346, rue Saint-Jean-Baptiste
- 10. Sécurité Publique**
 - 10.1 Adoption d'un plan particulier d'intervention en cas de pandémie de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean
- 11. Loisir, Culture, Tourisme et Vie communautaire**
 - 11.1 Adoption d'une Politique d'adaptions aux changements climatiques
- 12. Varia**
- 13. Rapport des comités et informations**
- 14. Période de questions**
- 15. Fermeture de la séance**

117-2020

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance

dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2020.

118-2020

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE AVRIL 2020

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2020 au montant de 116 853.30\$ et des paiements directs au montant de 602.60\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

119-2020

LES AÎNÉS DE L'ANSE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN PAVILLON DE JARDIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean dans le cadre de sa politique des aînés détient la reconnaissance nationale Municipalité amie des aînées;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'âge ciblé – personnes âgées de plus de 65 ans – représente près de 25 % de la population totale de la municipalité et projette un accroissement de 7 % par cycle quinquennal;

CONSIDÉRANT QUE l'adaptation au vieillissement de la population constituera un défi pour les municipalités rurales tout en innovant dans l'aménagement des milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement Les Aînées de L'Anse dans un souci de confort auprès de sa clientèle durant la période estivale, désire acquérir un Pavillon de jardin afin de mitiger le phénomène des îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet a été reçu par missive en date du 14 avril 2020 et présenté à la municipalité de L'Anse-St-Jean;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant maximal de 2 000 \$ pour l'établissement des personnes âgées Les Aînées de L'Anse pour l'édification d'un Pavillon de jardin comme alternative aux îlots de chaleur;

ET QUE l'on dépose le présent projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie selon le cadre normatif de financement.

120-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 20-368 CONCERNANT L'IMPOSITION ET PRÉLÈVEMENTS DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET AUTRES COMPENSATIONS ET TARIFICATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2020 ET ANNULE LE RÈGLEMENT # 20-366

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et présentation du projet de règlement # 20-368 a été donné à la séance régulière du 6 avril 2020 par monsieur Éric Thibeault;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement # 20-368 a été transmise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 20-368 concernant

l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarifications pour le budget de l'année 2020 et annule le règlement # 20-366.

121-2020

ACQUISITION DE TERRAIN DU LOT 2A-P, RANG 7, CANTON SAINT-JEAN - MONSIEUR SÉBASTIEN PERRON

CONSIDÉRANT la résolution R-450-2019 entérinée en décembre 2019 stipulant la signification d'intérêt de cession pour le terrain – lots 2A-P, Rang 7, Canton Saint-Jean;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'acquiescer une partie du terrain du lot 2-A-P, Rang 7, Canton Saint-Jean;

ET QUE soit autorisé la municipalité à entreprendre et défrayer un certificat de localisation selon la partie de lot concerté avec monsieur Sébastien Perron;

ET QUE soit autorisé le maire, Monsieur Lucien Martel ainsi que le directeur général, Monsieur Jonathan Desbiens à ratifier le contrat d'acquisition du terrain pour et au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean en accord avec la proposition de partenariat souhaité;

ET QUE soit autorisé l'instauration et l'édification d'une aire de repos avec une plaque commémorative à la mémoire de la famille Perron en guise de remerciement.

122-2020

FERMETURE DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

CONSIDÉRANT QUE le point de services de la SAAQ à La Baie a été fermé de façon définitive;

CONSIDÉRANT QUE la SAAQ a décidé qu'il n'y avait pas lieu de recruter un nouveau mandataire à La Baie pour desservir le territoire de La Baie et du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE cette décision constitue une diminution importante des services de proximité pour les citoyens des municipalités du Bas-Saguenay;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean s'oppose à la décision de la SAAQ et demande le recrutement d'un nouveau mandataire pour offrir les services d'immatriculation et de permis de conduire sur le territoire de La Baie dans les meilleurs délais.

123-2020

LES PLATEAUX COMMUN'Ô'TERRE INC- DÉNEIGEMENT CHEMIN PRINCIPAL

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de la part des Plateaux Commun'Ô'Terre inc. a été faite au conseil municipal pour le remboursement de 50 % des frais d'ouverture du chemin;

CONSIDÉRANT QUE les Plateaux Commun'Ô'Terre inc sont prêts à considérer leur chemin comme étant un chemin de tolérance;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement de 50 % de la facture de l'entreprise Lauréat Gagné au montant de 827.56 \$ concernant l'ouverture du chemin des plateaux.

124-2020

MONSIEUR DANIEL CÔTÉ ET MADAME DIANE HOUDE - DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - 356 B, SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de branchement des services d'aqueduc et d'égout a été faite au conseil municipal pour le terrain vacant situé au 356 B, rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jérôme Durocher, inspecteur municipal et directeur des travaux publics, a donné une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité pour le terrain vacant situé au 356 B, rue Saint-Jean-Baptiste selon le règlement # 15-322 qui fixe la tarification pour le branchement des services.

ET que le branchement devra être effectué selon la planification des travaux déposée par le service des travaux publics.

ET que cette connexion n'engage pas la Municipalité à l'égard de l'acceptation de tous projets futurs des propriétaires.

125-2020

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - MONSIEUR GUY PEDNEAULT - 346, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de rénovation a été fait pour le 346, Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été fait par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte le PIIA du secteur;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de rénovation fait par monsieur Guy Pedneault pour la résidence situé au 346, Saint-Jean-Baptiste et de s'assurer que les recommandations de la SARP soient respectées.

126-2020

ADOPTION D'UN PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION EN CAS DE PANDÉMIE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité a adopté son plan de sécurité civile le 19 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a préparé son plan particulier d'intervention en cas de pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le plan particulier d'intervention en cas de pandémie de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

127-2020

ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà appuyé par résolution (453-2019) une démarche menant à la réalisation d'une politique d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à une Politique d'adaptation aux changements climatiques positionne la municipalité dans son désir d'amélioration continue des pratiques d'adaptation aux changements climatiques comme il est prévu dans l'entente signée avec la Fédération canadienne des municipalités (FMC);

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la politique vise à baliser le processus de réflexion et de transformation du cadre de gestion de l'administration municipale en encourageant le dialogue et l'innovation tout au long de la démarche du Plan d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'adaptation aux changements climatiques détermine les actions à envisager pour la mise à niveau et l'amélioration des pratiques de gestion et des opérations de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la population anjeannoise, les élus et les employés municipaux ont eu l'occasion de participer à des rencontres publiques d'information, de s'exprimer et de se questionner sur les tenants et les aboutissants de la démarche;

CONSIDÉRANT QUE suite aux consultations populaires, la population se montre favorable, sans opposition notable, aux actions préconisées dans le projet de politique d'adaptation aux changements climatiques;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la Politique d'adaptation aux changements climatiques tel que lu et rédigé dans le cadre de la réalisation du Plan d'adaptation aux changements climatiques.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Richard Perron.

Monsieur Perron nous informe qu'il y aura une réunion du comité touristique prochainement. Ils détermineront s'il y a pertinence à produire le dépliant touristique cette année. Il y aura consultation des entreprises pour voir leur intérêt à participer.

Monsieur Anicet Gagné

Monsieur Gagné nous informe qu'un camp de jour se tiendra cet été à l'école Fréchette. Il invite la population à inscrire leurs enfants.

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous informe que l'Association Chasse et Pêche ouvrira ses portes pour la saison. Il faut suivre les réseaux sociaux de l'organisme.

Monsieur Victor Boudreault

Il avise la population que la régie incendie ne donnera pas de permis pour le brulage du printemps. Il mentionne à la population de ne pas entreposer des bidons d'essence. Il demande aux personnes visitant la maison des Aînés de respecter les consignes.

Monsieur Lucien Martel

Il nous parle de la situation de la COVID-19. Les bénévoles continuent les téléphones aux 70 ans et plus. Nous prévoyons l'ouverture de l'édifice municipal, plus de détails à venir.

PÉRIODE DE QUESTIONS

128-2020

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Victor Boudreault propose la fermeture de la séance à 19 h 34.

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».